

# 2026



## La forêt et le bois

### UN SECTEUR D'AVENIR POUR CONSTRUIRE DURABLEMENT LES TERRITOIRES DE DEMAIN



**OBSERVATOIRE  
RÉGIONAL DE LA FORêt  
ET DU BOIS**



Communes  
forestières  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



## ● Connaître et comprendre pour mieux décider

L'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois, animé par les Communes forestières en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DRAAF et FIBOIS SUD, constitue depuis plus de vingt ans un outil cartographique et chiffré pour comprendre et accompagner la gestion, la protection et la valorisation des forêts régionales.

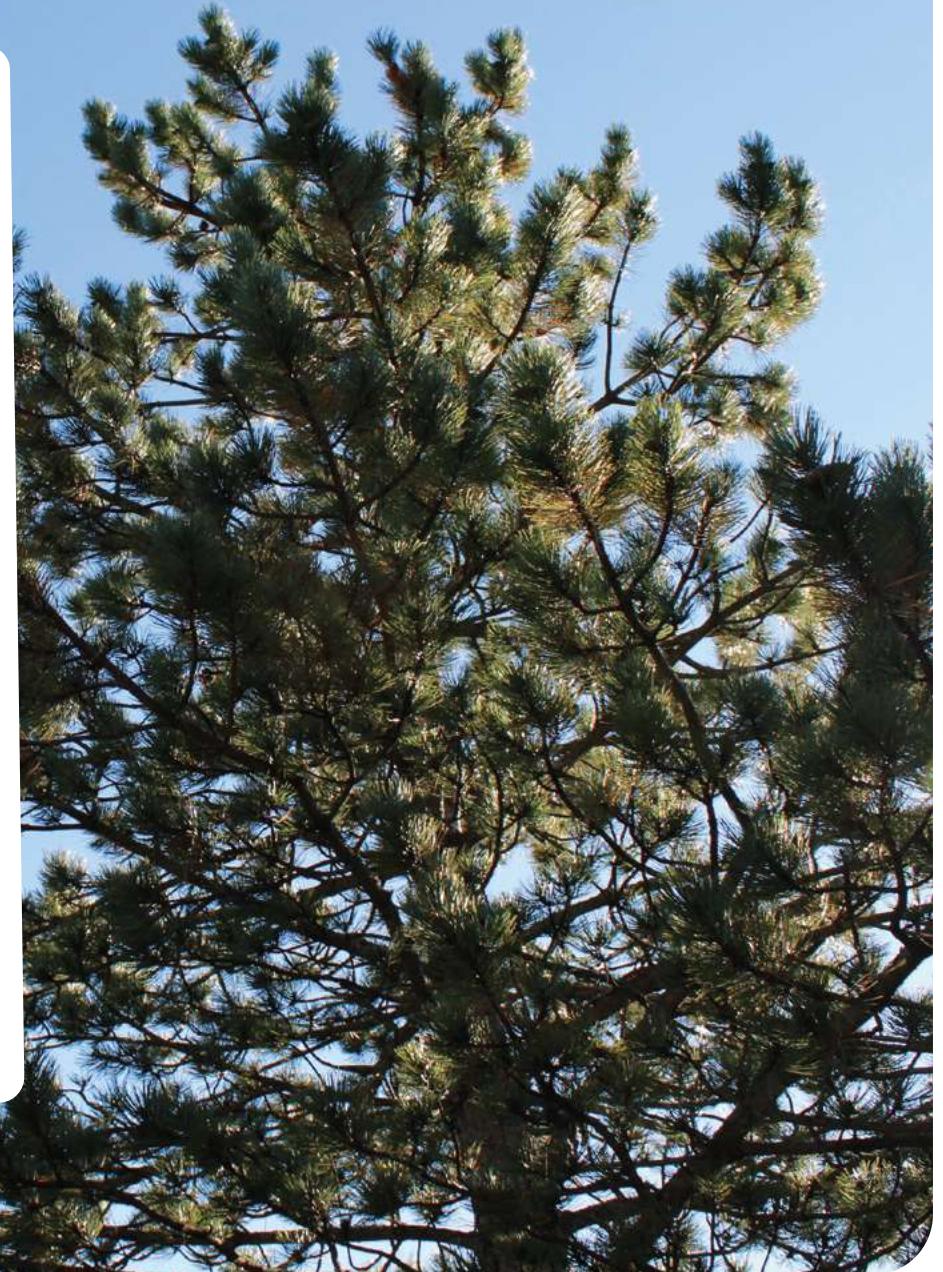
Face aux défis climatiques, aux risques naturels et aux besoins croissants liés à la ressource bois, l'Observatoire offre aux collectivités les moyens d'agir en connaissance de cause pour des territoires forestiers plus sûrs, plus résilients et pleinement valorisés.

Ce socle de connaissance contribue directement à l'élaboration, l'évaluation et l'adaptation des politiques publiques locales.

## ● Un espace d'expertise et de concertation

À travers ses comités thématiques – débroussaillement, régénération, desserte, filière économique ou encore propriété forestière – l'Observatoire anime un lieu d'échanges techniques associant services de l'Etat, collectivités, experts et partenaires de la filière.

Ces travaux collectifs permettent d'anticiper les évolutions, d'harmoniser les pratiques et de soutenir les collectivités vis-à-vis de leurs responsabilités en matière de forêt.



## ● Des outils pour accompagner l'action des territoires

La cartothèque interactive, les publications de l'Observatoire, ses bases de données et son site internet apportent aux maires et aux acteurs locaux des repères concrets : portraits de territoire, analyses de risques, indicateurs forestiers, suivis économiques ou cartographiques.

**Ces ressources facilitent le diagnostic, la planification et la mise en œuvre de projets intégrant la forêt au cœur du développement durable des territoires.**



## Risque incendie, Foncier forestier, Bois local...

L'Observatoire vous fournit les outils pour planifier, protéger et valoriser vos territoires !

- Données
- Cartes
- Analyses

## Contactez-nous

Par téléphone : **04 42 65 78 13**

Par mail : [observatoire@communesforestieres.org](mailto:observatoire@communesforestieres.org)

Rendez-vous sur notre site internet :

**[www.foretbois-sud.org](http://www.foretbois-sud.org)**



# Une région majoritairement forestière

Avec un taux de boisement de 53 %, la forêt régionale couvre 1 660 000 ha. Les départements du Var, des Alpes Maritimes et des Alpes de Haute-Provence se distinguent avec des taux de boisement supérieurs à 60 %. Les espaces forestiers poursuivent leur extension avec une augmentation de plus de 38 % de leur surface entre 1986 et 2023.

La forêt régionale se caractérise également par une diversité des essences forestières avec 39 % de feuillus, 38 % de résineux et 23 % de forêts mixtes. Les pins d'Alep, les chênesverts et les chênes pubescents sont principalement présents sur le littoral et en Provence. Sur les espaces alpins, les pins noirs, pins sylvestre et mélèzes dominent.



1



2



3

Chêne Pubescents

353 000 ha  
25 %

Pin Sylvestre

275 000 ha  
19 %

Pin d'Alep

197 000 ha  
14 %

## CHIFFRE CLÉ

**2<sup>ème</sup> région la plus boisée**  
en France métropolitaine

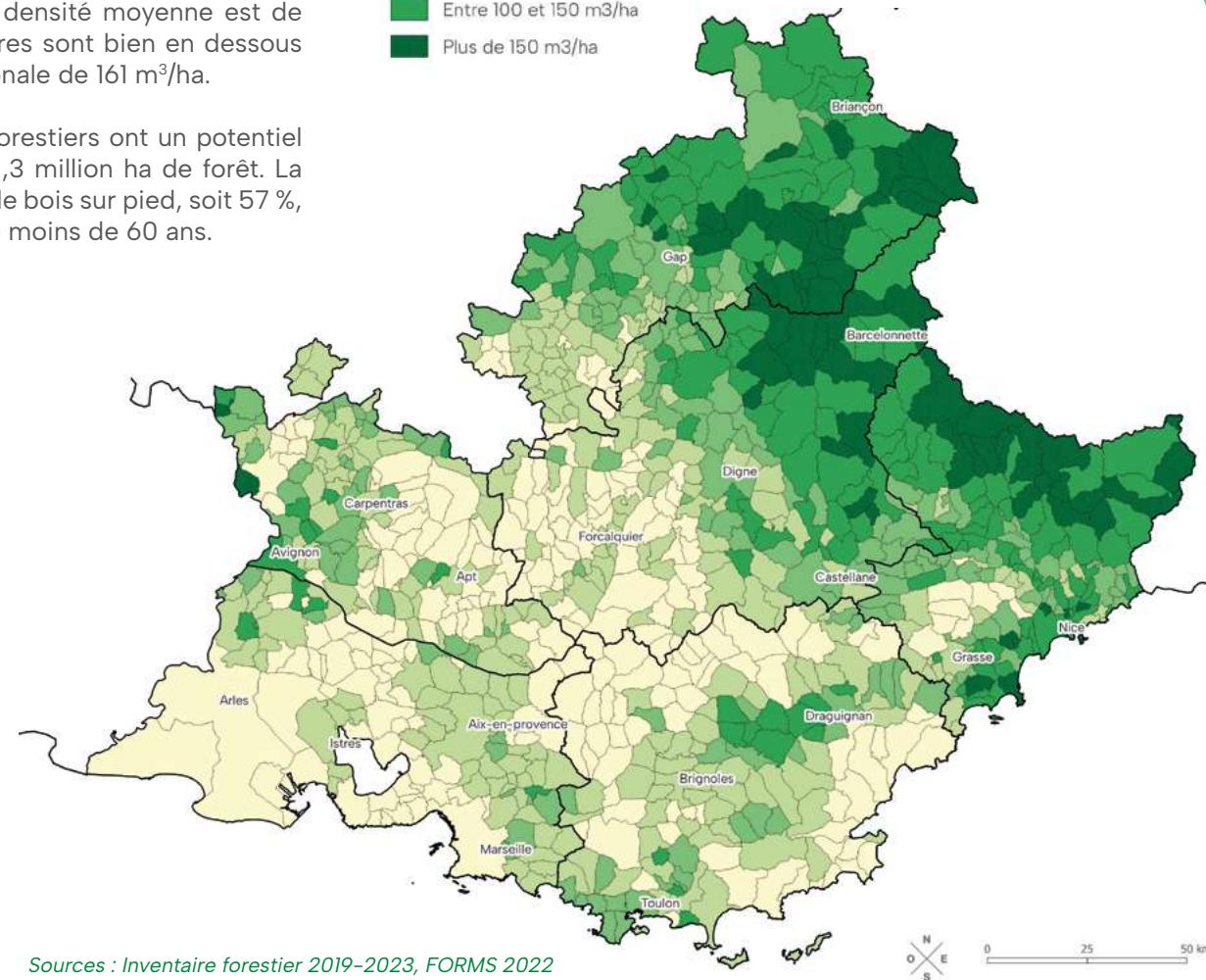
Les forêts régionales comptent 130 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied soit une densité de 78 m<sup>3</sup> par hectare, ce qui représente 4,5 % du volume de bois sur pied en France métropolitaine. La répartition du stock de bois sur pied est fortement hétérogène en région, dans la zone alpine la moyenne est de 90 m<sup>3</sup>/ha.

Dans la zone méditerranéenne ainsi qu'en Haute-Provence, la densité moyenne est de 54 m<sup>3</sup>/ha. Ces chiffres sont bien en dessous de la moyenne nationale de 161 m<sup>3</sup>/ha.

78 % des espaces forestiers ont un potentiel de production soit 1,3 million ha de forêt. La majorité du capital de bois sur pied, soit 57 %, provient d'arbres de moins de 60 ans.

## Densité des peuplements forestiers

- Moins de 50 m<sup>3</sup>/ha
- Entre 50 et 75 m<sup>3</sup>/ha
- Entre 75 et 100 m<sup>3</sup>/ha
- Entre 100 et 150 m<sup>3</sup>/ha
- Plus de 150 m<sup>3</sup>/ha



# Janvier

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1 <i>Jour de l'an</i>	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	



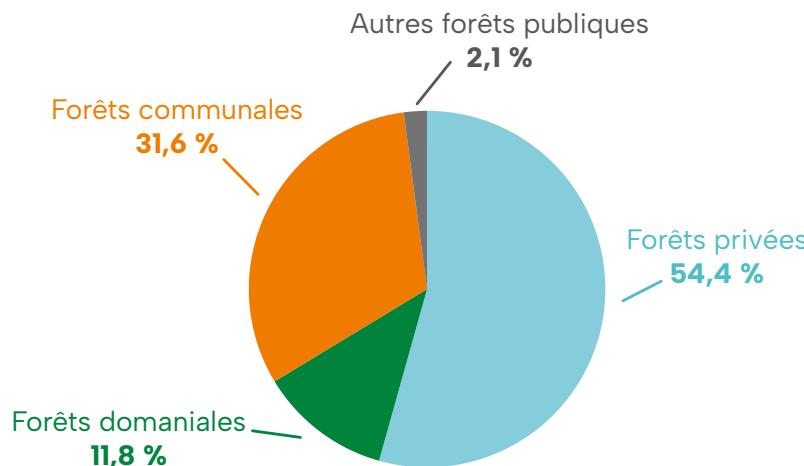
# Une répartition équilibrée du foncier forestier

Les espaces forestiers régionaux sont majoritairement privés. Ils représentent environ 900 000 ha détenus par 400 000 propriétaires. Les propriétés forestières privées de plus de 20 ha, concentrent 555 000 ha, soit 62 % de la forêt privée (environ 1200 propriétaires). La forêt privée concentre 67 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied, avec une densité moyenne de 74 m<sup>3</sup>/ha.

Le taux de représentation des forêts publiques est plus important en Provence-Alpes-Côte d'Azur (46 %) qu'au niveau national (25 %). Ces forêts sont détenues par 753 communes (32 % des forêts), 890 établissements publics et par l'Etat (forêts domaniales – 12 %). Elles regroupent 63 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied, soit en moyenne 92 m<sup>3</sup>/ha pour les forêts domaniales et 86 m<sup>3</sup>/ha pour les forêts communales.

La répartition des propriétés est hétérogène selon les départements. On identifie une part plus importante des forêts publiques dans les départements alpins (54 %) et une plus grande représentation des forêts privées sur les départements littoraux (66 %).

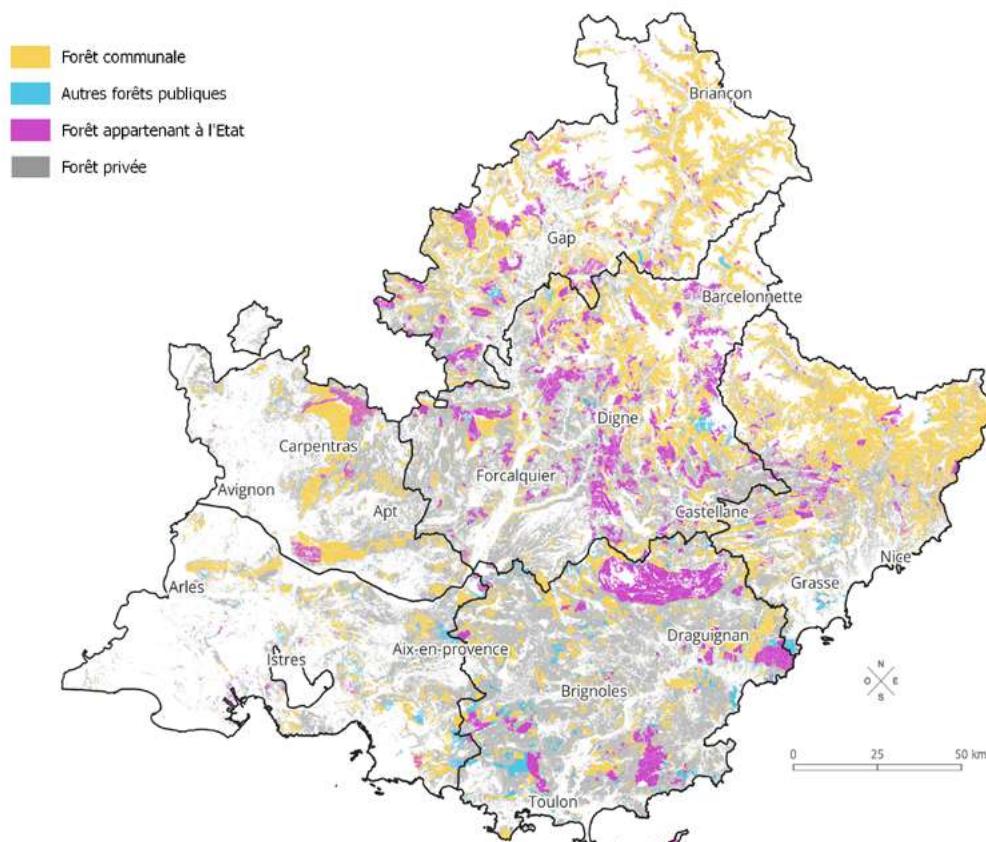
## Répartition de la propriété forestière



## CHIFFRE CLÉ

**54 % de forêts privées  
contre 75 % au niveau national**

## État des lieux du foncier forestier



Sources : BDForêt v2 © IFN – 2010-CFO-2-052,  
ONF 2024, Cadastre 2022, CNPF 2024.

# Février

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	



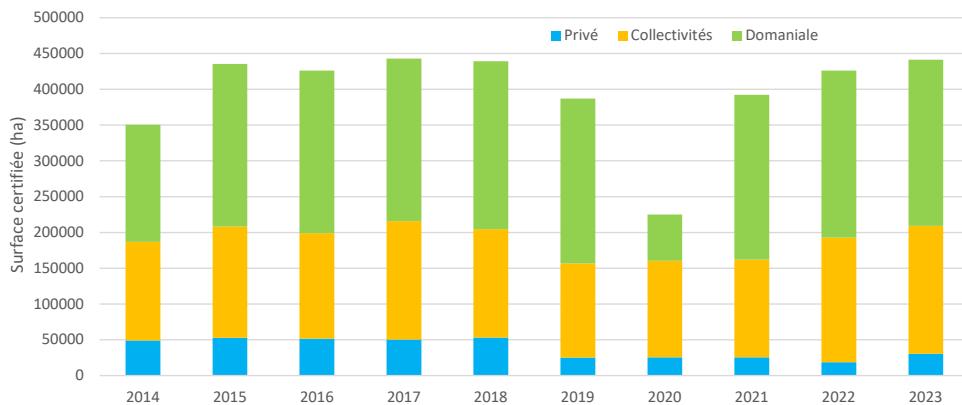
# Une gestion encadrée des espaces forestiers

En forêt publique, la gestion est encadrée par le régime forestier. Ce dernier prévoit la mise en place d'un aménagement forestier. Ce document planifie les coupes et les travaux sur une période de 20 ans. 78 % des forêts publiques relèvent du régime forestier. Parmi ces forêts, 90 % des forêts domaniales et 72 % des forêts des collectivités disposent d'un aménagement forestier.

En forêt privée, 177 700 ha de forêt possèdent un document de gestion durable, essentiellement encadrée par des Plans Simple de Gestion (98 %). D'une durée de 10 à 20 ans, ils sont obligatoires pour les propriétés de plus de 20 hectares. D'autres documents existent pour les forêts de plus petites tailles : le Code de Bonne Pratique Sylvicole (CBPS) et le Règlement Type de Gestion (RTG).

Les propriétaires peuvent s'engager dans la certification PEFC pour garantir la gestion durable de leur espace forestier. En région, environ 1 300 propriétaires ont fait ce choix représentant 500 000 ha de forêts (15 % en forêt privée et 85 % en forêt publique). Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes concentrent à eux seuls 61 % des surfaces certifiées.

## Évolution des surfaces certifiées PEFC



### CHIFFRE CLÉ

**43 % de la forêt publique et privée dispose d'un document de gestion durable contre 45 % au niveau national**

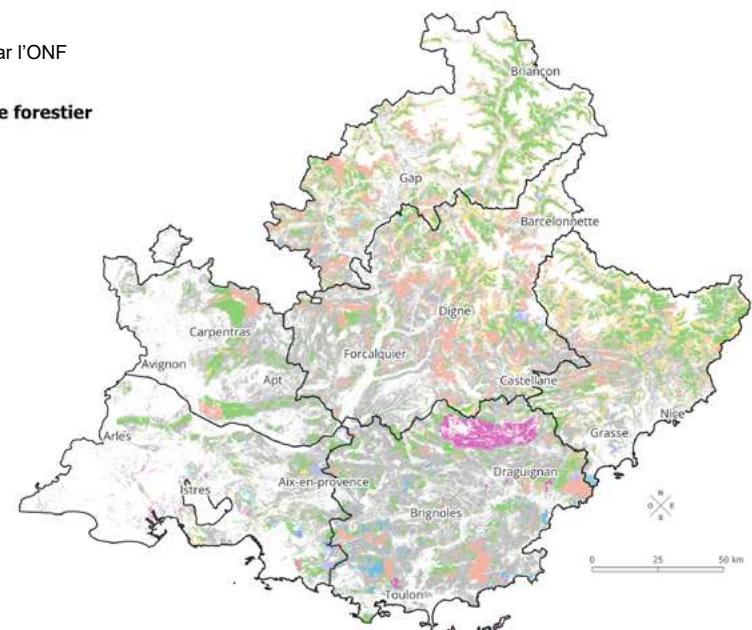
## Répartition de la propriété forestière relevant ou non du régime forestier

### Parcelles ne relevant pas du régime forestier

- Forêt communale
- Autres forêts publiques
- Domaine militaire géré par l'ONF
- Forêt privée

### Parcelles relevant du régime forestier

- Forêt domaniale
- Forêt communale
- Autres forêts publiques



Sources : BDForêt v2 © IFN - 2010-CFO-2-052, ONF 2025, Cadastre 2022, CNPF 2024, PEFC 2024.

# Mars

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					



# Les collectivités engagées pour la forêt

La politique forestière régionale est établie à travers « Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) ».

Ce document vise à gérer durablement les forêts, renforcer la filière bois régionale et adapter la gestion aux enjeux climatiques.

Dans la région, la politique forestière bénéficie d'un ancrage territorial fort. 12 collectivités (495 communes engagées) portent des chartes forestières de territoire (CFT). Démarches concertées, l'ensemble des acteurs forestiers participent à l'élaboration de la stratégie et au plan d'actions en faveur de la valorisation des espaces forestiers et de leur préservation. 57 % des espaces forestiers régionaux sont intégrés dans ces documents de planification, 52 % des communes de la région y participent.

D'autres outils peuvent aider les territoires à affiner leurs besoins pour la valorisation de leurs ressources. Dans la région, 6 schémas de desserte, 13 plans/schémas d'approvisionnement territoriaux et 40 plans de développement de massif ont été mis en place.

Par ailleurs, plus de 620 collectivités sont engagées dans le réseau des Communes forestières afin de faire de la forêt un levier de développement local tout en la préservant.

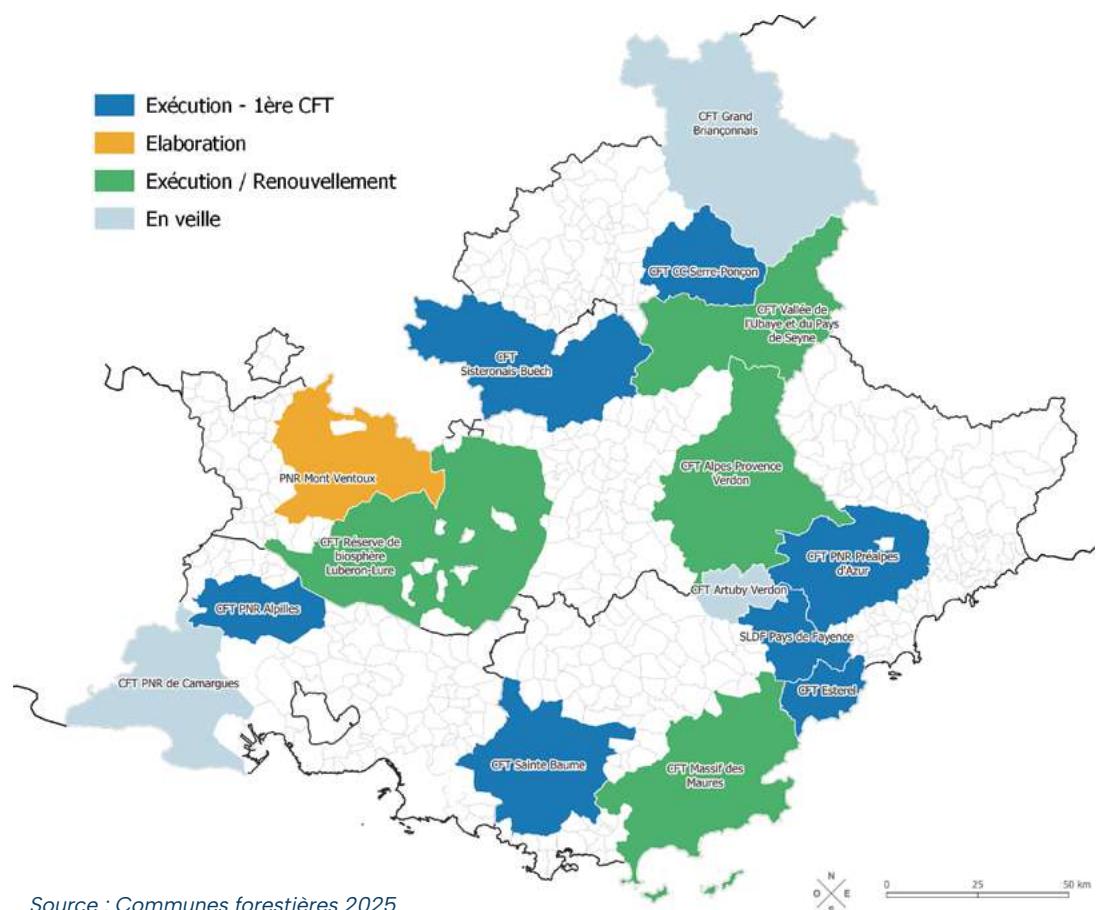


## CHIFFRE CLÉ

**12 Chartes Forestières de Territoire en activité**

## Avancement des Chartes forestières de territoire

- Exécution - 1ère CFT
- Elaboration
- Exécution / Renouvellement
- En veille



# Avril

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			



# Les différentes valorisation du bois

La récolte de bois régionale est de 647 600 m<sup>3</sup> de bois soit 1,8 % de la récolte nationale. Elle représente 22 % de l'accroissement naturel annuel. Les départements du Var, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes concentrent à eux seuls 74 % de la récolte. On note une baisse de 14 % de la récolte par rapport aux 10 dernières années.

Le bois récolté est principalement destiné au bois énergie (52 %), débouché émergent depuis 2016, qui connaît une évolution continue. Sa consommation se répartit entre les 2 grands industriels de la région, Gazel Énergie et Sylvania d'une part, et de nombreux autres utilisateurs de taille plus modeste d'autre part.

Le bois d'industrie représente quant à lui 36 % de la récolte, principalement valorisé à travers la pâte à papier via un opérateur principal, Fibre Excellence.

Enfin, 12 % de bois récoltés sont destinés au bois construction, dont 53 % sont issus des Hautes-Alpes.



La récolte des bois régionaux est contrainte par les conditions d'exploitabilité. Environ 48 % des forêts de production sont exploitables facilement (tenant en compte des conditions physiques). Ce chiffre se réduit à 33 % dans les départements alpins où le relief complexifie l'exploitation.

L'accessibilité des forêts est également un enjeu fort. 15 000 km de pistes forestières sont aménagés pour répondre à cet enjeu.

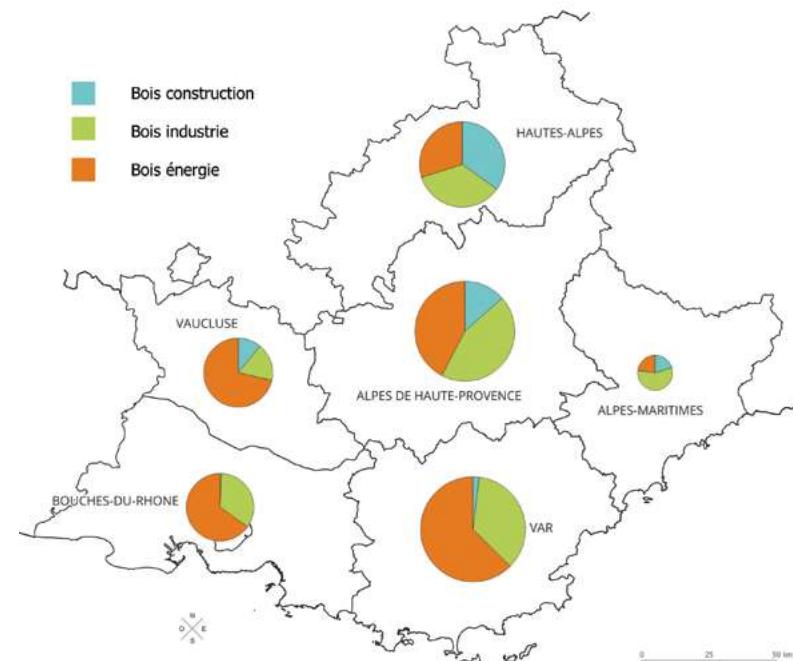


## CHIFFRE CLÉ

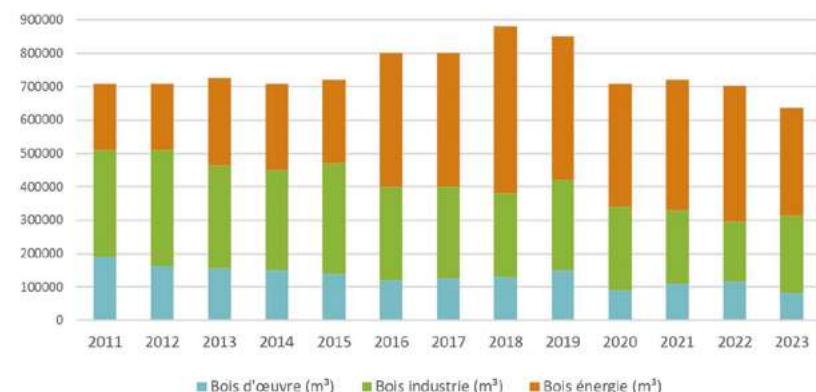
**647 600 m<sup>3</sup> de bois récoltés en 2023**

soit 1,8 % de la récolte de France métropolitaine

## Débouchés des bois récoltés



## Évolution de la récolte



Sources : kit PRFB – IGN 2016, EAB DRAAF 2023, Enquête FIBOIS SUD 2023.

# Mai

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1 <i>Fête du Travail</i>	2	3
4	5	6	7	8 <i>Victoire des Alliés de 1945</i>	9	10
11	12	13	14 <i>Ascension</i>	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25 <i>Lundi de Pentecôte</i>	26	27	28	29	30	31



# Le bois, une filière économique

La filière forêt-bois, composée à 82 % de petits établissements de moins de 10 salariés, est majoritairement implantée dans le nord de la région où elle peut représenter jusqu'à 1,7 % du poids économique local, portée par la construction, principal employeur du secteur. Elle se distingue par une progression de 18 % de l'emploi salarié (dans la filière par rapport à l'étude de 2018) et un doublement de la rentabilité, témoignant d'une filière particulièrement dynamique.

Le cœur de la filière forêt-bois regroupe 8 280 salariés, soit 0,5 % des salariés de la région.

En amont, la sylviculture et l'exploitation forestière (1 570 salariés, soit 15 % de l'emploi salarié de la filière) assurent la récolte des bois, la gestion et l'entretien des espaces forestiers. Ces activités sont principalement implantées au sein des départements alpins.

La majeure partie de la récolte de bois régionale est destinée à la production de bois énergie. Ce secteur est estimé à 324 établissements.

En complément, le secteur du sciage et du travail du bois emploie 1 880 salariés (soit 18 % des salariés de la filière).

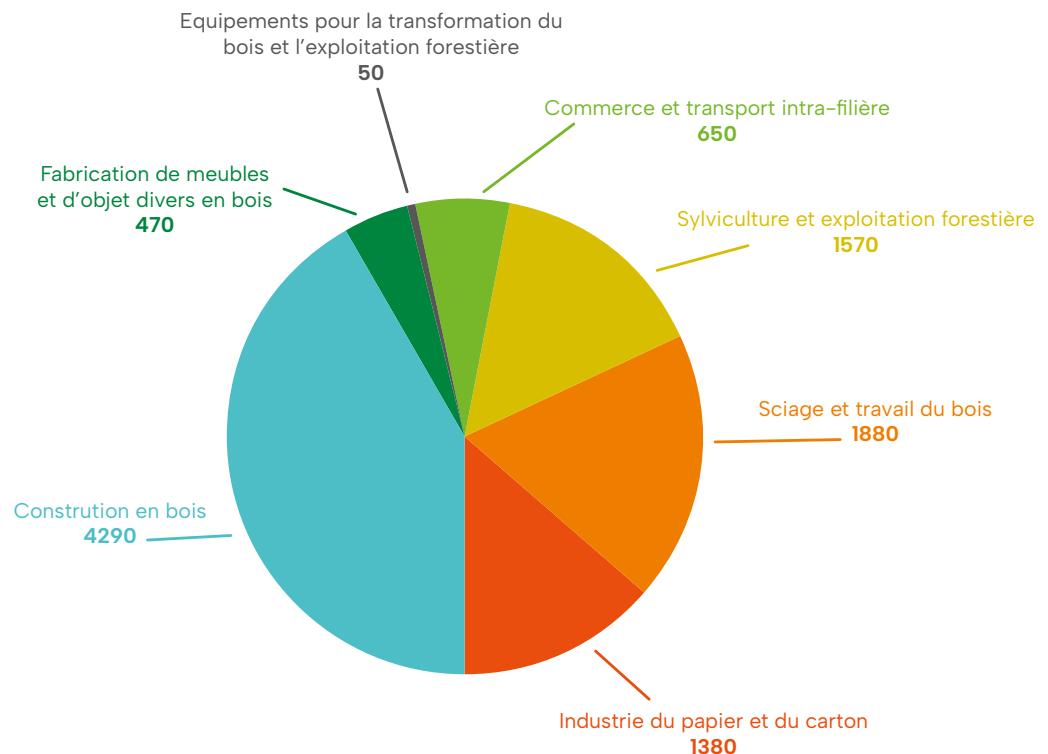
Enfin l'industrie du papier et du carton représente quant à elle 1 380 salariés (13 % des salariés de la filière).



## CHIFFRES CLÉS

**2780 entreprises  
et 12 300 emplois  
dans la filière forêt-bois**

## Nombre d'emplois selon le type d'activité



Source : INSEE 2022

# Juin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					



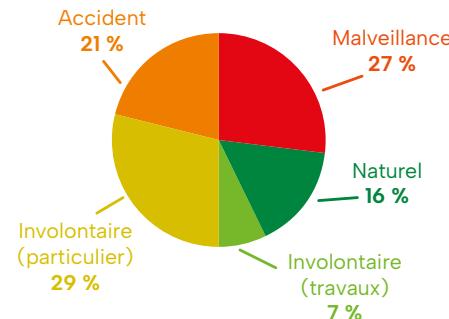
# Un espace vulnérable aux incendies

97 % des communes de la région sont sensibles au risque « feu de forêt ». Les feux sont des événements ponctuels, 82 % de la surface brûlée entre 2014 et 2024 est causée par moins de 1 % des départs de feu.

L'année 2024 a été marquée par un nombre de départs de feu et de surfaces brûlées largement inférieurs à la moyenne des 10 dernières années. Avec 225 départs de feu en 2024, le département des Bouches-du-Rhône concentre à lui seul 61 % des départs de feu régionaux, mais la superficie parcourue est très faible (seulement 21 ha). À l'inverse, le département du Var, avec seulement 3 départs de feu, totalise une surface parcourue de 372 ha (soit 81 % des surfaces brûlées de la région). Le feu de Vidauban, à lui seul, concerne 300 ha.

Plus de 1,8 million de bâtiments se situent à moins de 200 m d'une forêt en zone à risque et sont soumis aux obligations légales de débroussaillement (soit 54 % des bâtiments situés sur le territoire régional). L'application de cette réglementation a démontré son efficacité réduisant considérablement l'impact d'un incendie sur les bâtiments.

## Causes des départs de feu en 2024



## CHIFFRES CLÉS

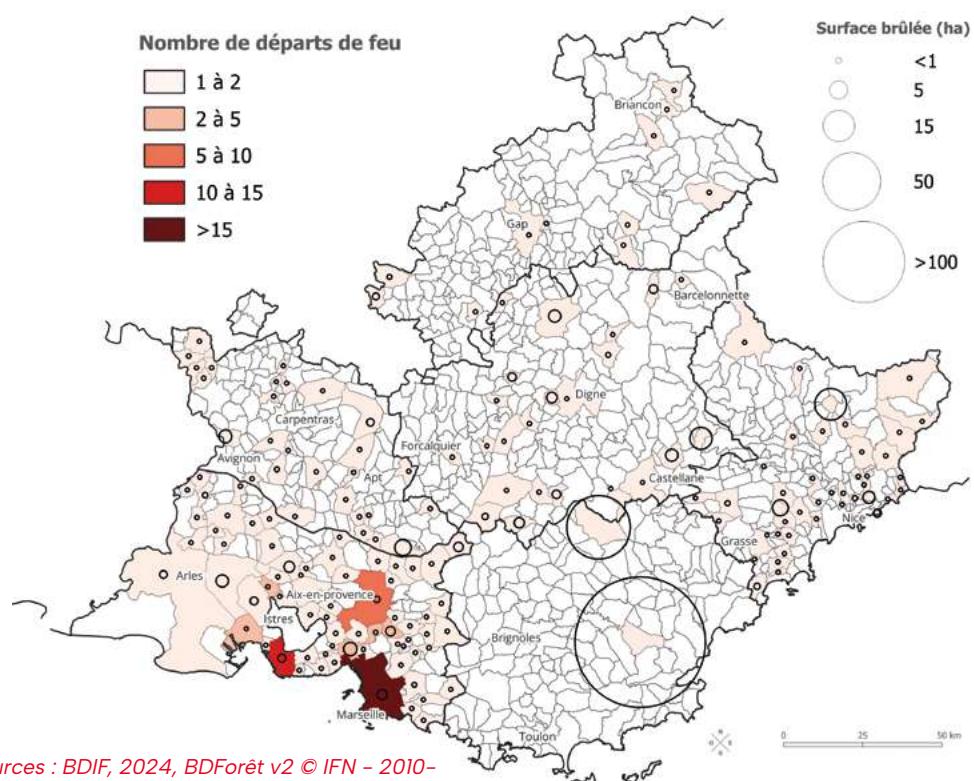
**369 départs de feu en 2024**

**457 ha brûlés en 2024**

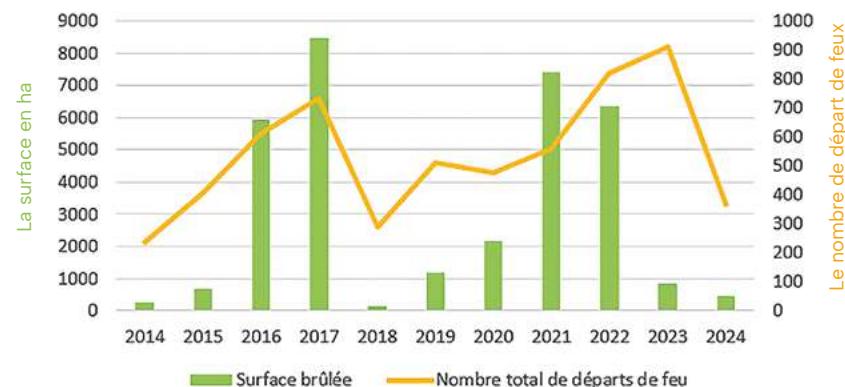
**-79 % par rapport à la moyenne sur 10 ans**

## Nombre de départs de feu et de surfaces brûlées en 2024

### Nombre de départs de feu



## Evolution des surfaces brûlées et des départs de feu



# Juillet

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14 <i>Fête nationale</i>	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



# La forêt, un espace d'accueil

Les espaces forestiers sont omniprésents dans les communes rurales, représentant deux tiers des surfaces forestières soit environ 1,1 million d'ha répartis dans 614 communes. Ils sont également très proches des pôles urbains avec 34 % des forêts (environ 544 000 ha) situées dans 332 communes urbaines.

Avec 430 activités en forêt accueillant du public en 2023, l'offre d'hébergement est conséquente en région, avec la présence de 264 campings notamment sur le littoral et de 33 refuges en montagne.

Les sentiers pédestres inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée s'étendent sur 12 000 km en forêt soit 58 % des itinéraires.

Lors de chantier, FIBOIS SUD met à disposition gratuitement sur demande des panneaux relatifs à la gestion forestière afin d'informer les administrés en forêt.

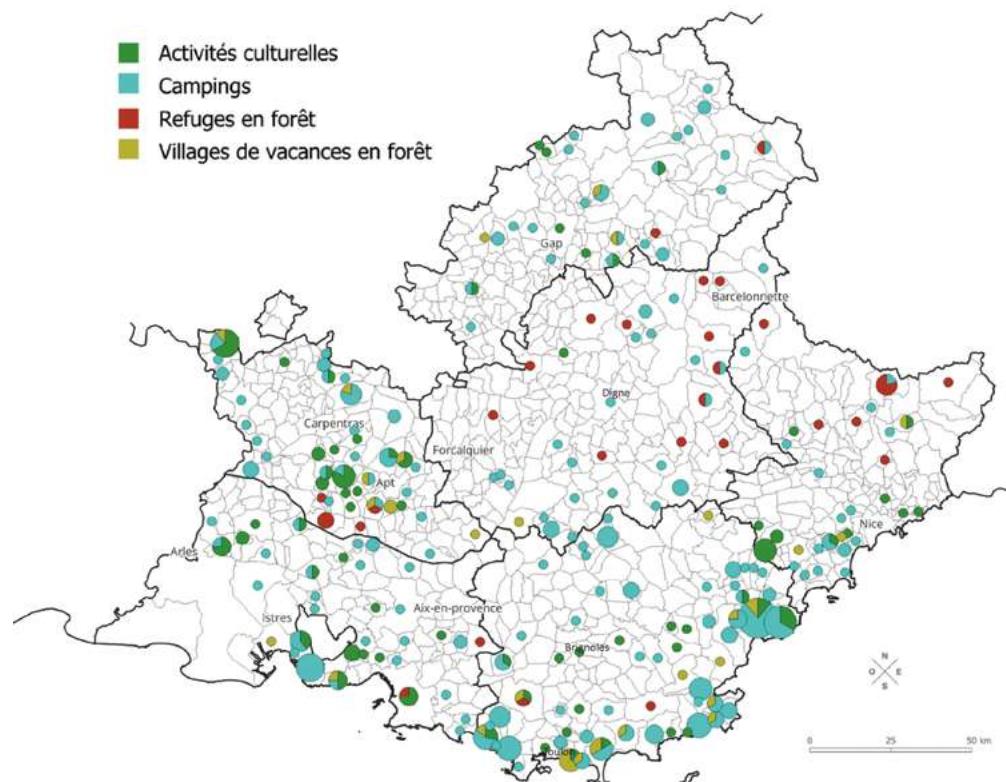


## CHIFFRE CLÉ

**430 activités en forêt accueillant du public en 2023**

## Types d'activités en forêt

- Activités culturelles
- Campings
- Refuges en forêt
- Villages de vacances en forêt



Sources : DREAL 2023 - BD Forêt v2 © IFN - 2010-CFO-2-052, ONF 2012, IGN-RPG-2022, Réseau ongulés sauvages ONCFS/FNC/FDC 2024, PDPIR 2024.

# Août

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						



# Les effets du changement climatique en forêt

L'augmentation des températures et des sécheresses rendent les arbres plus vulnérables, entraînant une baisse de vitalité (défoliation, coloration anormale) et le développement de nuisibles, pouvant aller jusqu'à la mort de l'arbre. 1 319 signalements de dépérissement ont été enregistrés entre 2020 et 2025 par le Département Santé des Forêts.

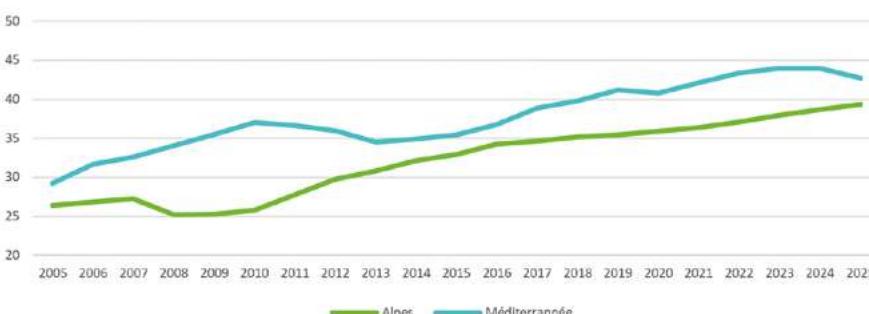
Sur certains espaces forestiers, le déficit de régénération est visible. Entre 2022 et 2023, 108 interventions en faveur de la régénération ont été réalisées. Ainsi, 139 700 arbres ont été plantés et des travaux de décapage (visant à retirer la strate herbacée) ont permis de favoriser la régénération naturelle des pins noir sur 9 ha et celle des mélèzes sur 34 ha.

## CHIFFRE CLÉ

**30% des 1018 arbres, suivis par le Département Santé des Forêts, présentent une défoliation de plus de 50%**

## Évolution du déficit foliaire en pourcentage par grandes régions écologiques

\*Observation du déficit sur un réseau régional de 16 km/ 16 km suivi dans le cadre du DSF (moyenne glissante sur 3 ans)

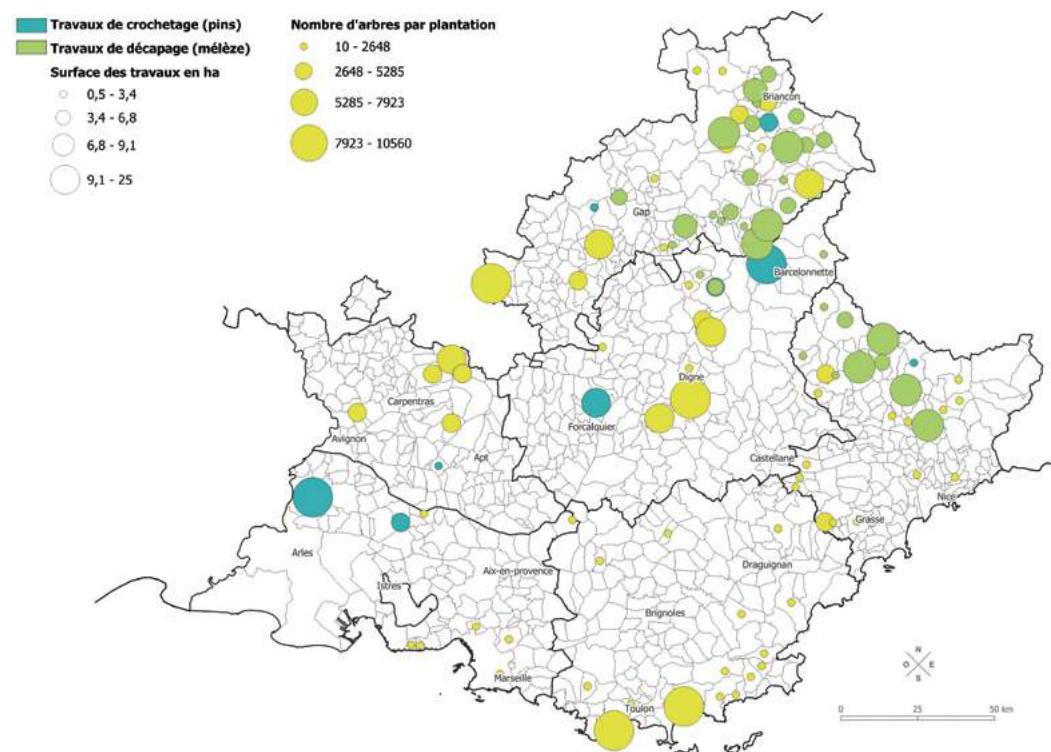


La maîtrise de l'équilibre entre la régénération, le pastoralisme et la présence de cervidés est un sujet majeur pour les 20 années à venir.

462 500 ha de forêts sont déclarés paturés à la politique agricole commune (PAC) en 2024, soit 27 % des espaces forestiers régionaux. Pour protéger les espaces en régénération, les gestionnaires forestiers sont amenés sur certains secteurs à déplacer l'activité pastorale.

Le suivi de l'équilibre forêt-gibier est réalisé par les gestionnaires forestiers et les associations de chasse. Aujourd'hui on compte plus de 69 000 chasseurs en région, ils jouent un rôle important permettant de réguler les cervidés et de limiter leur pression sur la régénération naturelle.

## Répartition des travaux en faveur de la régénération forestière



Sources : 5M Arbres RESPIR volet sylviculture 2024, Fédérations départementales des chasseurs 2024.

# Septembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				



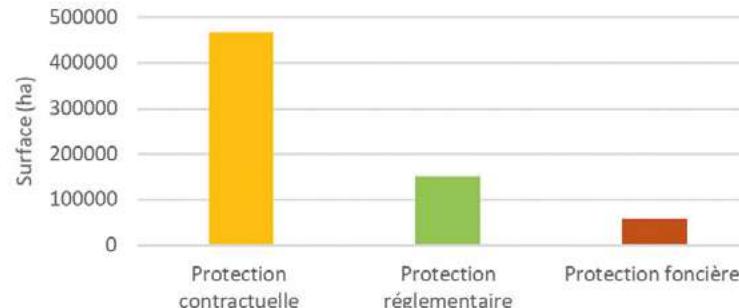
# La forêt un espace protégé

La région possède une biodiversité riche, abritant les deux tiers des espèces végétales présentes en France métropolitaine. Une large part de cette biodiversité se trouve en milieu forestier, 70 % des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique régionales se situent en forêt.

De nombreux dispositifs sont mis en place visant à protéger le milieu naturel. La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) vise à favoriser le développement d'un réseau cohérent d'aires protégées sur le territoire national. À l'horizon 2032, 30 % des écosystèmes terrestres et marins français seront classés en aires protégées, dont 10 % sous protection forte.

Aujourd'hui, la forêt participe largement à cette stratégie : 5,1 % de la forêt fait l'objet d'une protection forte. Les zones réglementées sont inégalement réparties : 9,2 % des forêts alpines soit 23 100 ha (en lien principalement avec les zones Cœur des Parcs Nationaux des Écrins et du Mercantour), 6,3 % des forêts méditerranéennes et 1 % des forêts préalpines.

Le dispositif Natura 2000 concerne 682 communes de la Région et couvre 570 000 ha de forêt soit 34% des surfaces forestières régionales. Les collectivités concernées peuvent bénéficier de financements pour des actions notamment de régénération, de récolte et de protection dans ces zones forestières présentant de forts enjeux de biodiversité.

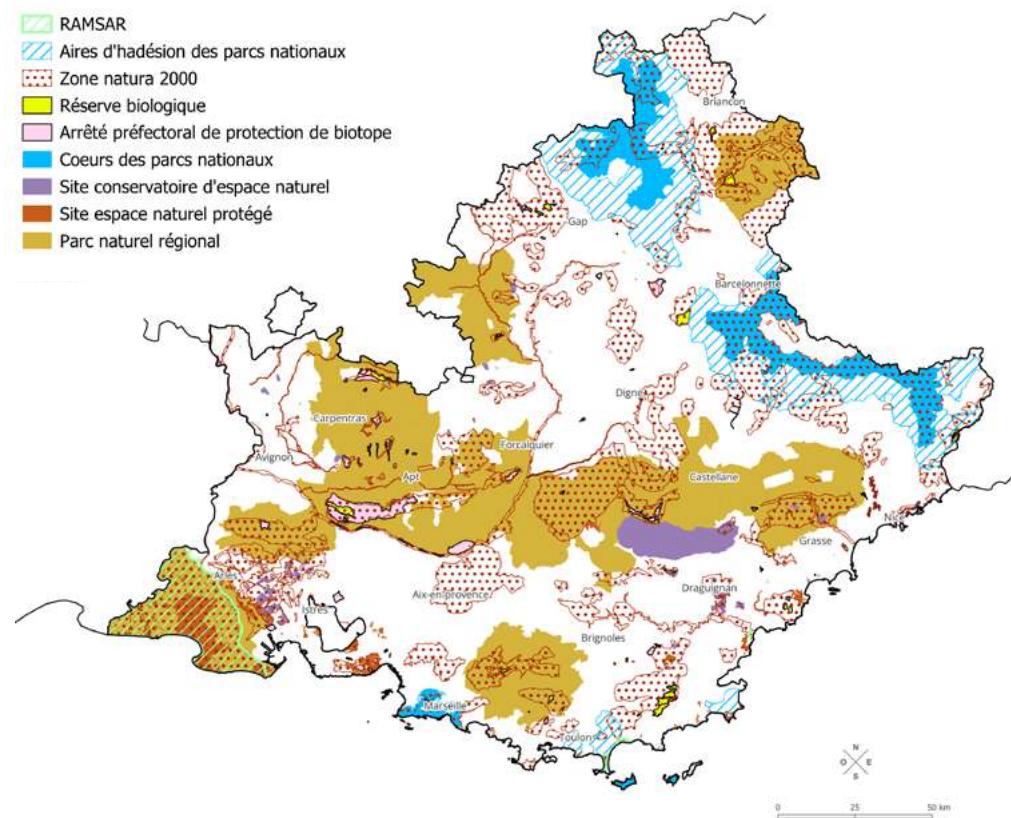


## CHIFFRE CLÉ

**674 000 hectares de forêt relèvent d'un espace de protection**

### Répartition des aires protégées en et hors forêt

- RAMSAR
- Aires d'adhésion des parcs nationaux
- Zone nature 2000
- Réserve biologique
- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Coeurs des parcs nationaux
- Site conservatoire d'espace naturel
- Site espace naturel protégé
- Parc naturel régional



Sources : DREAL - BD Forêt v2 © IFN - 2010-CFO-2-052, IGN-RPG 2024.

# Octobre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

# Le bois local, matériau durable de la construction

Le secteur du sciage et du travail du bois représente 247 entreprises employant 1880 salariés en 2022, soit 18 % des salariés de la filière. 36 000 m<sup>3</sup> de bois sont sciés par les 26 scieries régionales.

La certification Bois des Alpes vise à valoriser durablement la ressource alpine et à dynamiser l'emploi du bois local dans ce secteur. 92 entreprises sont certifiées Bois des Alpes dont 36 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles ont commercialisé 15 000 m<sup>3</sup> de bois certifiés en 2023. Plus d'une centaine de bâtiments sont construits en Bois des Alpes et la plupart sont sous maîtrise d'ouvrage publice (mairie, salle polyvalente, école, médiathèque, bureaux, maisons médicales...). Plusieurs bâtiments privés ont également émergé (maisons individuelles, petit collectif...) permettant de démontrer l'usage de cette ressource dans les différents secteurs.

La dynamique d'usage des essences locales se poursuit avec la valorisation des pins. En 2025, 6 bâtiments, 13 équipements et aménagements extérieurs publics construits avec du pin d'Alep sont recensés. Du pin noir et du pin sylvestre ont également été mis en oeuvre dans cette dynamique, on en recense sur 4 bâtiments publics, livrés en 2024 et 2025.

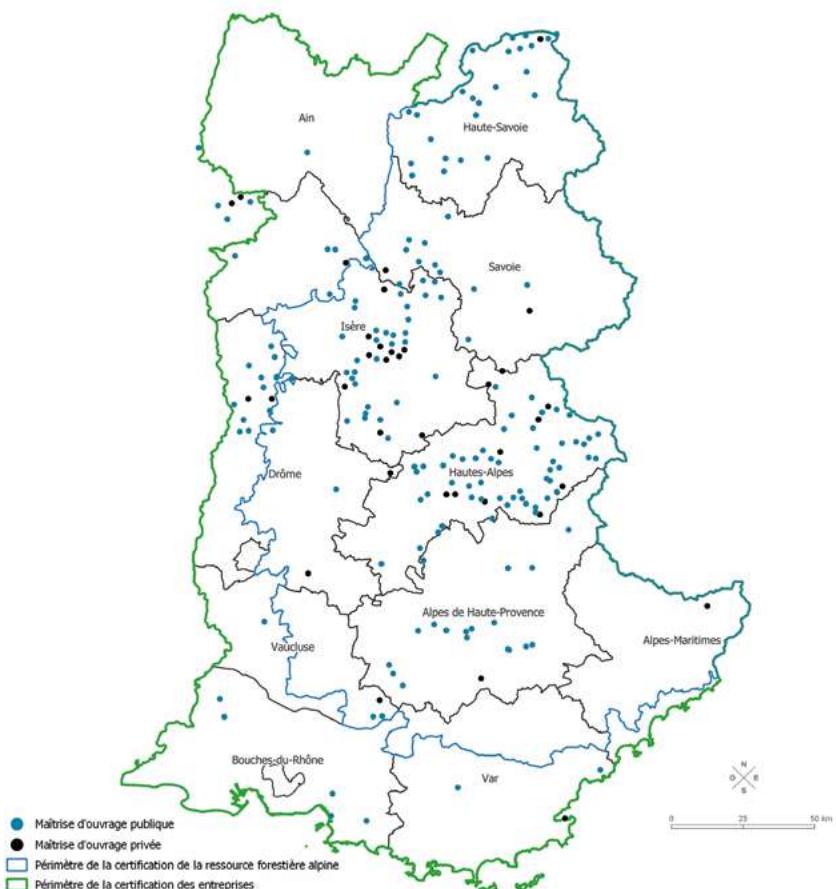
La valorisation du cèdre de l'Atlas dans la construction a émergé récemment. Des études sont menées par l'interprofession FIBOIS SUD et les acteurs de la filière pour identifier sa résistance face au changement climatique et son usage dans la construction.



## CHIFFRE CLÉ

**Près de 100 bâtiments en région avec du Bois des Alpes certifié**

## Bâtiments construits avec du bois certifié Bois des Alpes



Sources : Communes forestières, Bois des Alpes 2025, INSEE 2022, DRAAF EAB 2023.

# Novembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1 <i>Toussaint</i>	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11 <i>Armistice de 1918</i>	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						



# Le bois local, une énergie verte source d'économies

Le bois énergie permet de valoriser les bois n'ayant pas la qualité requise pour la construction (diamètre, noeuds, droiture).

Énergie renouvelable, la biomasse apporte une solution locale, participant au développement de la filière forêt-bois et des territoires. Elle offre un prix bas et stable : de 3,3 à 5ct€/kWh pour la plaquette forestière destinée aux petites chaufferies (contre environ 11,5 ct€/kWh pour le fioul et 26ct€/kWh pour l'électricité).

La répartition du nombre de chaufferies bois déchiqueté est inégale sur la région. Les départements alpins (04, 05, 06) comptent un plus grand nombre de chaufferies (222) que les départements méditerranéens (120 sur le 13, 83, 84). Pour répondre à des besoins plus importants notamment dans les grandes agglomérations, les territoires de Provence consomment plus de bois déchiqueté (89 700t/an) que dans les Alpes (45 700t/an).

Les Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux poursuivent le développement de la biomasse, aux côtés des autres énergies renouvelables, et suivent actuellement une soixantaine de projets.

Pour approvisionner les chaudières collectives, 16 producteurs de bois déchiqueté sont en activité sur la région. 10 de ces entreprises sont engagées dans une démarche qualité et produisent la majorité des volumes de bois déchiqueté. La région compte également 11 producteurs de granulés.

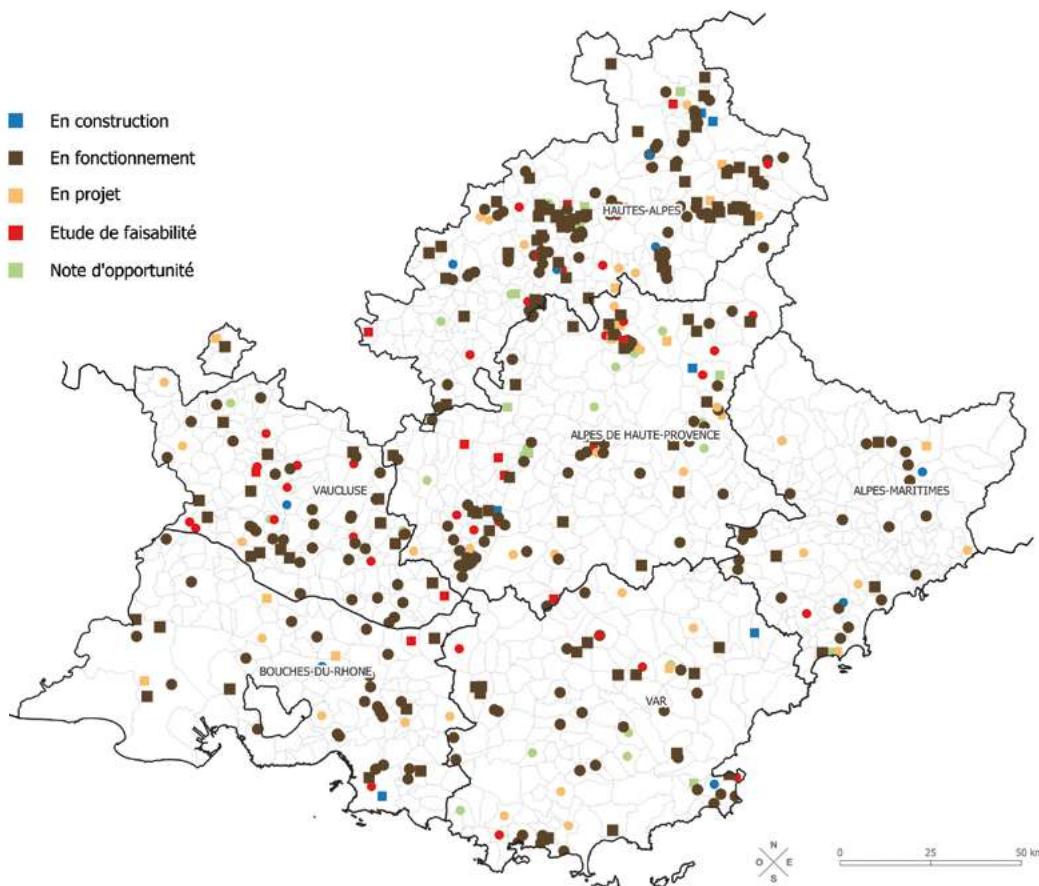
Deux centrales biomasse parmi les plus importantes de France sont installées en région, elles consomment jusqu'à 600 000 tonnes de bois par an, dont 26,5 % de bois proviennent de forêts régionales.



## CHIFFRE CLÉ

**135 400 tonnes de bois déchiqueté consommées**

## État d'avancement des chaufferies bois déchiqueté



Source : Communes forestières - BoiSynergie 2025.

# Décembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25 <i>Noël</i>	26	27
28	29	30	31			



## OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA FORêt ET DU BOIS

Observatoire Régional de la Forêt et du Bois

Pavillon du Roy René – CD Valabre – 13120 Gardanne

04 42 65 78 13

[observatoire@communesforestieres.org](mailto:observatoire@communesforestieres.org)

[www.foretbois-sud.org](http://www.foretbois-sud.org)



Communes  
forestières  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



REGION  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



L'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois est un partenariat entre les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et Fibois Sud.